

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2776

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Cailloux sur Fontaines - Charly - Collonges au Mont d'Or - Fontaines sur Saône - Montanay - Poleymieux au Mont d'Or - Quincieux - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis les Ollières - Sathonay Camp - Solaize

objet : Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec les communes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018**Délibération n° 2018-2776**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Cailloux sur Fontaines - Charly - Collonges au Mont d'Or - Fontaines sur Saône - Montanay - Poleymieux au Mont d'Or - Quincieux - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis les Ollières - Sathonay Camp - Solaize
objet :	Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec les communes
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon met à la disposition des Communes qui le souhaitent un logiciel standard de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) : "Pack ADS".

Le logiciel répond aux enjeux suivants :

- prise en compte des évolutions récentes du droit de l'urbanisme,
- modernisation du service public en direction des usagers, notamment, en matière de dématérialisation,
- facilitation du processus d'instruction pour les services,
- optimisation du coût du logiciel par le déploiement d'une offre mutualisée.

L'application "Pack ADS" couvre principalement les domaines suivants : instruction des ADS par les Communes et par la Métropole selon la réglementation en vigueur, dématérialisation des dossiers et des flux avec les services internes et externes qui sont consultés dans le cadre des ADS, pilotage de l'activité, gestion électronique des documents produits.

Actuellement, 48 Communes utilisent en direct cette solution partagée mise en œuvre par la Métropole. 11 autres Communes l'utilisent indirectement par l'intermédiaire du service instructeur du pôle ADS et souhaitent désormais pouvoir en bénéficier directement.

II - Demandes présentées par les Communes de Cailloux sur Fontaines, Charly, Collonges au Mont d'Or, Fontaines sur Saône, Montanay, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis les Ollières, Sathonay Camp et Solaize

En prévision du projet de dématérialisation des ADS (dépôt et instruction numériques des demandes), la Métropole a proposé aux 11 Communes citées ci-dessus, non encore équipées, d'adhérer au "Pack ADS" afin de pouvoir bénéficier du logiciel.

La convention soumise à l'approbation du Conseil précise les conditions de mise à disposition de ce logiciel entre la Métropole et les Communes qui en font la demande. Elle prendra effet pour chaque Commune à la date de notification de la convention et sera reconduite tacitement par année civile.

Le coût unitaire est fixé à 6 € par dossier, à l'exception des certificats d'urbanisme d'information (CUa), des certificats d'urbanisme opérationnel (CUB) et des permis de construire (PC) de transfert qui sont gratuits. La facturation pour l'année 2018 sera forfaitaire et sera calculée sur le nombre d'autorisations saisies dans Cart@ds en 2016, soit :

- 79 dossiers pour Cailloux sur Fontaines,
- 75 dossiers pour Charly,
- 72 dossiers pour Collonges au Mont d'Or,
- 43 dossiers pour Fontaines sur Saône,
- 56 dossiers pour Montanay,
- 26 dossiers pour Poleymieux au Mont d'Or,
- 56 dossiers pour Quincieux,
- 28 dossiers pour Rochetaillée sur Saône,
- 78 dossiers pour Saint Genis les Ollières,
- 15 dossiers pour Sathonay Camp,
- 48 dossiers pour Solaize.

Ce montant est susceptible d'évoluer dans le temps selon les paramètres définis dans le paragraphe 12 de la convention intitulé "clause de rencontre".

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du pôle ADS qui sera signée avec chacune des Communes précitées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les Communes de Cailloux sur Fontaines, Charly, Collonges au Mont d'Or, Fontaines sur Saône, Montanay, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis les Ollières, Sathonay Camp et Solaize pour la mise à disposition de l'application "Pack ADS" dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les sommes à encaisser seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 70875 - fonction 020 - opération n° OP28O2879.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.